

COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2014
Convocation du 12 mai 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, Maire ;

Etaients présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, M. LALOU Laurent, Adjoints, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise, M. DERUE Alain, Mme. LESPINASSE Renée, M. TONDEUR Jérémie, Mme DUBREUX Sylvie, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, M. VERLINDEN Samuel, Conseillers municipaux ;

-LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES « REFECTION CHEMIN RURAL »

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réfection d'un chemin rural et donne lecture du cahier des charges décrivant les travaux à entreprendre.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et l'autorise à l'unanimité à lancer la consultation des entreprises sous la forme d'un marché à Procédure adaptée

-AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE D'EMETTRE DES COMMANDEMENTS DE PAYER ET D'EXERCER L'ENSEMBLE DES ACTES DE POURSUITES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le comptable :

-à émettre des commandements de payer,

-à exercer l'ensemble des actes de poursuite subséquents,

pour tous les titres émis par la commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE et de façon permanente.

**-CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL
ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Le conseil municipal décide à 10 voix pour et une abstention :

-de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée BRESSAN Nadine, Receveur municipal.

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

Le 21.05.2014
Jean LEVEQUE
Maire de WATTIGNIES LA VICTOIRE